

CR de la conférence au Conseil d'Etat le 19 oct 2016  
sur « le droit européen de la concurrence est-il adapté à l'économie mondiale ? »

Lire le « dossier du participant » joint très complet sur l'approche globale concurrence avec les 4 intervenants de séance - *commentaires personnels en italique*

Cette conférence du Conseil d'Etat était idéalement placée à la suite du petit-déjeuner de la Fondation Concorde de la veille sur le même sujet avec Olivier Freget, avocat, et la sortie de son livre (voir également plus après)

Le président de séance rappelle l'école de Fribourg et le lien entre démocratie et libéralisation pour notamment lutter contre les cartels à la sortie de la guerre ainsi que le fait que la France a voulu une Commission forte. *Remarque historique très intéressante quant au regard sur la conduite de nos orientations de gouvernance*

Il rappelle aussi les affaires Schneider legrand et TetraPak et souligne le retour en force aux Etats-Unis des idées anti-trust alors qu'ils reprochaient à l'Europe de trop s'occuper des entreprises, en réponse à l'affaire Apple. Il posait donc les trois questions : faut-il continuer à moderniser la gouvernance ? Est-ce acceptable d'avoir 130 autorités de la concurrence dans le monde ? Quelle réponse politique ?

Réponse d'Olivier Guersant - DG stabilité financière, Commission européenne

La coopération fonctionne bien entre les autorités. 114 font partie de l'ICN avec un taux d'homogénéité de concurrence communautaire et français. Il semble important que l'UE et les Etats-Unis établissent des remèdes similaires. Le sujet des fusions est un faux débat car depuis 10 ans, la Commission européenne a donné des remèdes dans 6% des cas et bloqué 0,2% des cas. L'UE réfléchit sur le substitut de l'offre et de la demande alors que ce n'est pas le cas aux USA. Quant aux aides d'Etat, il existe une notion de droit à l'équité et l'affaire Apple a été traitée comme les autres sans considération géopolitique.

*(je rappellerai que nous avons réussi à obtenir une certaine harmonisation aéronautique dans les années 90 à notre demande pour avoir accès à certains marchés internationaux)*

Réponse de Thierry Breton, PDG du groupe Atos, ancien ministre

TB rappelle que dans son entreprise, on ne parle pas de part de marchés mais de profitabilité et de clients. Les entreprises subissent un traumatisme quand elles se font retoquer, comme a pu l'être d'ailleurs la Commission mais dont on se demande pourquoi elle a attendu aussi longtemps pour réagir sur la protection européenne. *Une réponse est donnée dans le CR sur le petit déjeuner de la Fondation Concorde ci-après.* La Politique de concurrence permet aussi de créer de grands acteurs comme le groupe Atos. TB estime que la politique d'emploi et d'innovation a été oubliée après son départ et que les aides d'Etat font partie de l'histoire et de la culture. Elles doivent être intégrées avec rééquilibrage. Il estime également que désormais les entreprises comprennent mieux ce que veut la Commission. Il incite à une forte dynamique sur le stockage de la donnée passant d'une économie du service à une économie de la donnée, ainsi qu'à construire un axe franco-allemand important. Il termine enfin sur le fait qu'il a été sensibilisé sur l'importance de ne pas embaucher pour couvrir 100% des besoins mais uniquement 60% afin de conserver les meilleurs éléments, soulignant apparemment un changement de mentalité vers l'entrepreneuriat.

Réponse d'Andreas Schwab, député européen

Confirme les propos initiaux notamment sur le numérique et l'axe franco-allemand et souligne qu'il n'y a pas d'incompatibilité entre concurrence et politique industrielle.

Questions du président de l'IRCE :

- Peut-on estimer que la Commission européenne réalise une certaine forme de politique industrielle quand elle finance des programmes d'innovation, notamment avec le plan haute performance numérique (*cf courrier envoyé à TB et remis en séance pour une prochaine intervention*), voire même avec les fonds structurels ainsi que le nouveau plan Juncker et est-ce cohérent avec sa lutte contre les aides d'Etat, sauf à financer elle-même ?
- Comment l'idée de champions européens est-elle désormais appréciée par la Commission ?
- Quid d'un Buy European Act sans fermer les frontières en réponse au Buy American Act, voire pour le casser, existant dans un pays pourtant apparemment très libéral ? (question déjà posée à Jean-Luc Demarty, DG Commerce à la Commission européenne qui « n'y croit pas »)

Réponses des intervenants :

Explication du programme numérique sur les calculateurs

Il serait bon d'optimiser les actions de recherche et éviter le saupoudrage (*en phase*)

veille à continuer sur les solutions chinoise, étasunienne et surtout celles de Bull, IBM venant de sortir de cette dynamique

Intérêt de continuer à lutter contre le Buy American Act, voire en créant un Buy European Act même si TB n'a pas réussi pendant son ministère

la politique industrielle existe en Allemagne également

rappel du besoin d'augmenter les dépenses de défense et de sécurité (*nous en reparlerons à la table ronde du 10 novembre aux E-Days*)

Propos de clôture du président

Espoir que les Ruling (rescrits) vont enfin pousser les Etats à s'harmoniser

pourquoi ne pas harmoniser les règles en matière de concentration rappelant une anecdote entre la France et le Royaume-Uni sur l'apparition d'un nouvel opérateur naval possible et la nécessité d'une vision globale des réalités pour une meilleure compréhension commune.

CR du petit déjeuner de la Fondation Concorde – Me Olivier FREGET – 18 octobre

Rappel de l'historique de la création de la zone de libre échange, avec l'arme politique et les premières règles de la CECA, notamment pour éviter les cartels et le droit fondamental à casser les frontières. Rappel de la période d'extrême centralisation européenne sur la Commission à l'image de la France avec un excès de pouvoir structurel et avec un contrôle trop faible de la Cour de Justice de Luxembourg mais avec une volonté de régulation allemande de la concurrence et des concentrations apparemment encore plus forte pour éviter le retour au modèle hitlérien.

Puis arrivent les années 90 avec une ouverture du marché des télécoms et la remise en cause de certains monopoles comme l'énergie, les transports, sans réel contre-pouvoir à la Commission soutenue par la Cour de Justice contre les Etats.

Mais tout change en 2004 (origine ?) avec une Cour qui réagit et annule trois décisions en un an et désormais une Commission qui ne veut plus se faire retoquer, préfère négocier ou classer les dossiers, peut-être aussi sous la pression des Etats-Unis, avec un changement idéologique et l'école de Chicago. *On constate aussi désormais le poste pris par JM BARROSO chez GOLDMAN SACHS.* Mais le coup de tonnerre arrive ensuite avec la réaction de la Commission sur Apple.

OF estime que la concurrence fiscale entre entreprises existe et est naturelle voire obligatoire pour préserver la pluralité des Etats qui ne désirent pas de fédéralisme pur mais qu'un socle doit exister

notamment pour préserver le domaine social. Avec le BREXIT, UK aura désormais la possibilité d'attirer qui elle veut (*comme elle le faisait avant d'ailleurs déjà à Londres*).

La non régulation casse la logique du marché unique. Il faut un accroissement du rôle de la Cour et du judiciaire pour définir le niveau de concurrence fiscale « praticable » et relancer le débat sur ce que peut être l'Europe. *Cf nos réflexions sur les groupes de cohérence*

Il convient de se reposer la question entre les règles allemandes pour empêcher les monopoles et les considérations étasuniennes qui n'empêchent pas la constitution de champions et qui n'aident pas les Etats.

*On se souviendra qu'aux Etats-Unis, les présidents fédéralistes purs ont été remplacés dès le troisième mandat avec Jefferson. Il faut se souvenir également que l'Allemagne possède une annexe à la Constitution avec son lien étroit avec les Etats-Unis, qui imposent peut-être cet état de fait pour mieux rayonner en Europe tout en maintenant une protection chez eux avec le Buy American Act. Mais d'autres pays sont peut-être également dans cet état d'esprit et le lien militaire n'est pas loin. On se souviendra aussi des paroles de F. MITTERRAND disant que l'on peut ne pas être d'accord avec les Américains sans forcément devenir anti-Américain. Encore faut-il que cela soit compris avec les mêmes oreilles. On peut aussi se souvenir que la guerre de sécession est principalement née à cause de l'opposition des Etats du Sud, très commerçants et ouverts, à la volonté de ceux du Nord plutôt protectionnistes, qui ont finalement pris les armes pour imposer leur point de vue.*

*Le taux d'imposition peut être régulé mais il peut aussi rester dans une fourchette comme pourrait l'être le taux de TVA. S'agissant du socle minimal, on peut aussi se souvenir que l'Allemagne n'avait pas de SMIC il n'y a pas encore très longtemps et que ce n'est pas l'UE mais les socialistes allemands qui l'ont imposé, rapprochant un peu de ce fait le coût horaire français mais avec une politique sociale encore bien éloignée pour les TPE et PME. Nous aurons l'occasion d'en parler avec P. GATTAZ prochainement s'agissant du copiage ou de l'imbrication du Mittelstand allemand.*

FC